Le Journal de
Lentillac du Causse

Numéro 23 - Janvier 2017

Photo : Pierre Lamarche

Lorsque je suis allé à l'école, on m'a demandé ce que je voulais être quand je serai grand. J'ai répondu « HEUREUX ». Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question. J'ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie.

John Lennon

LES VŒUX DE MADAME LE MAIRE

Le dimanche 8 janvier 2017, les habitants et amis se sont retrouvés autour du conseil municipal pour les vœux traditionnels de Madame le maire. Dans son discours, elle a fait le point sur les réalisations de l'année passée et laissé entrevoir les projets à venir.

Jean-Jacques RAFFY (le binôme de Françoise LAPERGUE au Conseil Départemental) a également adressé ses vœux aux habitants de la commune. Le partage de ce moment et du verre de l'amitié reste apprécié par et important pour tous !

Madame le maire et le conseil municipal vous renouvellent leurs vœux pour l'année 2017 et ont une pensée particulière pour tous ceux qui n'ont pu être présents.

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2016

Le **lavoir de Lentillac du Causse** pour la restauration duquel nous avions demandé une subvention ne fait, selon la commission d'attribution, pas partie du « patrimoine remarquable » permettant de prétendre à des aides. Néanmoins, nous souhaitons mener ce projet à bien avec Lot Insertion Service (LIS), l'entreprise de restauration et d'entretien de l'extérieur qui emploie des personnes en voie de réinsertion, qui avait répondu avec un devis intéressant. La somme de 9000€ a été mise au budget 2016 et reportée en 2017.

Travaux d'**entretien de la salle du conseil** : le devis pour les peintures de l'entreprise *Series et Chalvet* a été retenu. Des membres du conseil municipal ont participé à la préparation des murs (isolation et protection antihydrique). La peinture sera faite sous peu. La salle pourra donc retrouver un fonctionnement normal avant la fin de l'hiver.

Le **nouveau site internet** de Lentillac du Causse est en ligne : www.lentillac-du-causse.fr . Le fonctionnement du site a été enrichi et n'attend plus que vos contributions (photos, annonces...) pour le garder vivant !

Toutes les **portes d'entrée de l'église** ont été refaites bénévolement par le menuisier de Lauzès, Monsieur Bruyère, aidé de Monsieur Couderc, et posées par des Lentillacois volontaires Messieurs Delpech, Rouquié, Lapergue, Legrand. Nous les remercions tous chaleureusement. Les portes ont été bénites à l'occasion de la mission Zachée le 7 avril 2016. Ensuite, suite à l'interdiction d'utilisation du chauffage à gaz, l'**église** a été équipée du **chauffage électrique** indispensable pendant les mois froids de l'année !

La commune de Lentillac du Causse a signé, le 29 août 2016, la charte « **Protection du ciel nocturne** » avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy au musée de Cuzals. Cette signature pourra nous permettre de concourir en 2017 afin d'obtenir notre 4ème étoile.

Les **travaux d'aménagement du bourg** : nos nombreux « petits » projets ont été regroupés en un dossier global déposé en préfecture, au département, à la Région... pour faire une demande de subvention plus intéressante. On y retrouve notamment les escaliers en pas d'âne de l'église vers le cimetière, le parvis de l'église, le socle de la croix de la mission refait à l'identique, la création d'un parking devant la salle polyvalente (pour une meilleure gestion des véhicules), un petit muret à côté de l'entrée du cimetière... L'enveloppe globale estimée est de 53800€ hors taxes. Selon les premières réponses, on pourra ainsi escompter une subvention à concurrence de 61% avec un apport en fonds libres de la commune de 20220€ (déjà mis au budget en 2016). Les travaux pourront démarrer, selon les prévisions, début mai pour un achèvement fin juillet 2017.

NOUVELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Petit point historique, et où en sommes-nous aujourd'hui !!!!

Nous avons rejoint notre Communauté de Communes du Causse de Labastide Murat (CCCLM) au 1er janvier 2014. Elle compte aujourd'hui 22 communes et totalise 3.832 habitants.

Nous sommes donc, comme nous le souhaitons, intégrés dans une intercommunalité à taille humaine, où chaque commune se retrouve, où nous pouvons échanger, et où chacun peut avancer des idées....

La Loi Notre du 07/08/2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, nous oblige, pour renforcer les Intercommunalités, de passer à 15.000 habitants au minimum par intercommunalité. Pourtant, il est voté une dérogation pour les zones de montagne, et les territoires peu densément peuplés avec la possibilité d'une intercommunalité avec un seuil minimal à 5.000 habitants.

Nous entrons dans ce cas, et c'est donc à nous de faire adhérer à notre CCCLM d'autres communes périphériques qui ne se retrouvent pas dans les grandes intercommunalités (soit du Grand Figeac ou de Cauvaldor), pour que notre communauté rassemble les 5.000 habitants nécessaires pour dépasser le seuil obligatoire et minimum pour que nous puissions fonctionner en intercommunalité suivant la loi Notre.

Le périmètre arrêté par notre président, Aurelien Pradié, regroupe 5.082 habitants, mais avec des délibérations de certaines communes qui sont très fragiles (Frayssinet, Lamothe-Cassel). C'est avec ce périmètre que le président de la CCCLM s'est présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale, présidée par Mme la Préfète. L'amendement a été soumis au vote mais malheureusement rejeté.

Un recours devant le tribunal administratif a été déposé. Actuellement, il y a une suspension du regroupement imposé par Mme la Préfète pour relecture. Nous attendons la décision de la voix juridique, et cela ne nous empêche pas de fonctionner.

Notre volonté est d'avancer et faire avancer nos projets : il est important de faire voir la dynamique de notre intercommunalité, de montrer notre volonté d'exister et de faire naître des nouveaux projets.

TRAVAUX DE VOIRIE A VENIR

La commission de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat a eu lieu lundi 16 janvier 2017. Nous avons obtenu l'accord complet pour notre demande dont le coût s'élève à un montant de 20.000€ environ, montant que nous investissions nous-mêmes avant de transférer la compétence à la CCCLM.

Les travaux de réfection de la voirie proposés à Lentillac du Causse auront lieu sur les Tounissels (l'accès de Mr Gérard Prevost et Mme Gabriela Pfeifle), sur Aussou (l'accès de Mme et Mr Bouché), sur le Bourg (l'accès au grand lac et de Mme et Mr Petitjean). A cela s'ajoute le réaménagement du carrefour des Mazes pour la sécurisation routière.

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Enfin, une décision a été prise pour le regroupement des écoles. Il aura lieu à Saint Cernin, seule commune qui a présenté un projet finalisé et surtout financé. Effectivement, pour le bien de nos enfants et de nos communes, nous ne pouvions pas nous permettre de remettre cette réflexion : la population est en baisse ce qui induit une fragilité concernant le nombre des enfants. En avançant maintenant, nous répondions à une demande de l'Etat ce qui a permis de faciliter l'obtention d'aides. En tardant, nous risquions de perdre les financements accordés par Mme La Préfète, ce qui aurait remis en cause tout le projet, et donc l'existence de nos écoles.

Aujourd'hui, Saint Cernin a fait le choix de l'architecte, et Monsieur le Maire de Saint Cernin souhaite associer étroitement les communes faisant partie du RPI pour le choix du projet et tout son suivi. Nous espérons et souhaitons que le nouveau pôle scolaire soit prêt pour la rentrée 2018.

Monsieur le Maire nous associe également à la réflexion autour de l'amélioration possible de l'alimentation de nos enfants. Le projet serait de voir avec la Maison des Petits Frères des Pauvres si une cuisine mutualisée peut être envisagée : à suivre !

Les enfants du RPI lors du spectacle de fin d'année scolaire, juin 2016

INFORMATIONS DIVERSES

SYDED

Suite à la dernière réunion du SYDED concernant la performance du tri, il a été constaté que des progrès restent possibles même si notre secteur se trouve dans les bons élèves. Des bornes spécifiques ont été et seront mises en place (une liste à venir sera publiée sur le site) qui permettront d'améliorer les résultats de la valorisation potentielle des déchets.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy n'assure plus le SPANC. Cette compétence a donc été transférée au SYMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunautaire du Traitement des Ordures Ménagères du Pays de Gourdon).

Lot Aide à Domicile

Né d'un regroupement d'associations lotoises, le LAD s'adresse à toutes les personnes qui ont besoin de services à la personne, que ce soit de manière occasionnelle ou régulière.

Info cimetière

Vous avez pu constater, le 1er novembre, que les containers du cimetière ont été retirés. Nous vous rappelons qu'il appartient à chacun de respecter la propreté de ce lieu de recueillement.

LE TRADITIONNEL GOUTER INTERGENERATIONNEL

Une fois de plus, le traditionnel Goûter Intergénérationnel a permis de réunir, dans une ambiance festive et chaleureuse, bon nombre des habitants de Lentillac du Causse.

Les nombreux convives ont pu profiter des contes et chansons proposés par Guilhem – en occitan qui plus est :

et les plus jeunes se débrouillent plutôt pas si mal ! Le Père Noël a, une fois de plus, gâté les nombreux enfants du village…un moment qu'ils attendent tous avec une grande impatience. Les plus grands ont pu goûter ensemble dans la bonne humeur partagée, et toujours avec une pensée pour les absents ce jour.

NOUVELLES DU CLUB D'ANIMATION LENTILLACOIS

Le club d'animation clôture cette année 2016 avec les souvenirs de jolies soirées pleines de joie et de partage :

Le 16 avril 2016, c'est un **repas organisé en partenariat avec la Diane du Cloup Noir** qui a ouvert les « hostilités ».

Le week-end des 12,13 et 14 août 2016 a suivi la **fête votive** : la soirée du vendredi a été une belle réussite avec tout d'abord un apéro tapas puis un bal disco animée par *SYLVAIN'R* ; le concours de pétanque a lancé la très bonne journée du samedi, le soir ce ne sont pas moins de 400 personnes qui sont venus partager le traditionnel repas champêtre et danser au rythme des musiques proposées par l'orchestre de *CELINE & JEREMY*. La fête a continué le dimanche avec la messe à 10h30 en l'église de Lentillac du Causse, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts. C'est sous le chapiteau que le comité des fêtes avait convié les habitants du village pour un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié. L'après-midi du dimanche, une promenade sur le circuit du bourg conté a rassemblé beaucoup de monde. Pour la soirée, cette année, nous n'avons pas eu la chance d'avoir *MAGIC MUSETTE*, absent suite à un problème de santé. Nous avons, tout de même, été nombreux à nous retrouver dimanche soir pour partager un pique-nique.

Le 26 novembre a été organisé une **soirée occitane**, accompagnée de vin nouveau, animée par *TORNAREM DANCAR*.

Grace aux bénéfices réalisés tout au long de l'année et à la contribution du Crédit Agricole, nous avons investi cette année dans un **vidéoprojecteur** et un **grand écran** pour équiper la salle des fêtes. Nous pourrons en profiter à de nombreuses occasions, nous espérons !

Pour cette nouvelle année 2017, nous vous proposerons deux repas à thème au printemps et à la fin de l'automne, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

La **fête votive** aura lieu le week-end du **11, 12 et 13 août 2017** avec quelques nouveautés au niveau des orchestres : c'est *KALOS MUSIC* qui animera la soirée du vendredi, et *MILLES ET UNE NOTES* qui nous fera danser le samedi soir. Réservez donc déjà ces dates !

Nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles, une excellente année 2017 et espérons de tout cœur vous compter parmi nous lors des manifestations.

Amicalement,

Le club d'animation Lentillacois

LA CRECHE DE NOËL 2016

Devenue une institution, et pour perpétuer cette tradition, beaucoup de Lentillacois ont aidé à construire la crèche 2016. Toujours aussi belle, il y a, comme tous les ans, des nouveautés...les avez-vous vues ?

Bravo et merci à tous...et n'oubliez pas : rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

ETAT CIVIL

Naissances

Sasha est arrivé le 4 juillet 2016 aux Tounissels ! Tous nos vœux de bonheur aux parents, Gabriela PFEIFLE et Christian LABORDE, ainsi qu'à Marie-Lou, Lilou, Ninon et Margaux, ses grandes sœurs, qui l'accueillent avec beaucoup de plaisir.

Décès

Odette **DURENS** née CLARY nous a quittés le 4 février 2016. Nous gardons une pensée pour sa famille et leur renouvelons nos sincères condoléances.

Chantal **CHAINTRON** née POUJADE est décédée le 26 mai 2016 à Cahors. Toutes nos condoléances aux familles.

Michèle **GAUTIER** née DELTEIL est décédée le 18 juillet 2016. Nous partageons la douleur de toute la famille.

Mariages

Benoït **PERRIN** et Radhia **BEN ABBES** se sont mariés le 26 février 2016. Nous leur souhaitons plein de bonheur !

Marine **DELTEIL** et Sylvain **RAYROLLES** se sont dit « Oui » pour la vie le 10 septembre 2016 à Lentillac. Nous leur souhaitons tout plein de bonheur dans l'Aveyron où ils se sont installés.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RESIDENTS !

A la recherche d'un lieu qui leur conviendra, Monsieur et Madame Tassoni avec leurs enfants Ilan-Denny et Lia se sont installés au Mas del Pech. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Un blason pour Lentillac du Causse

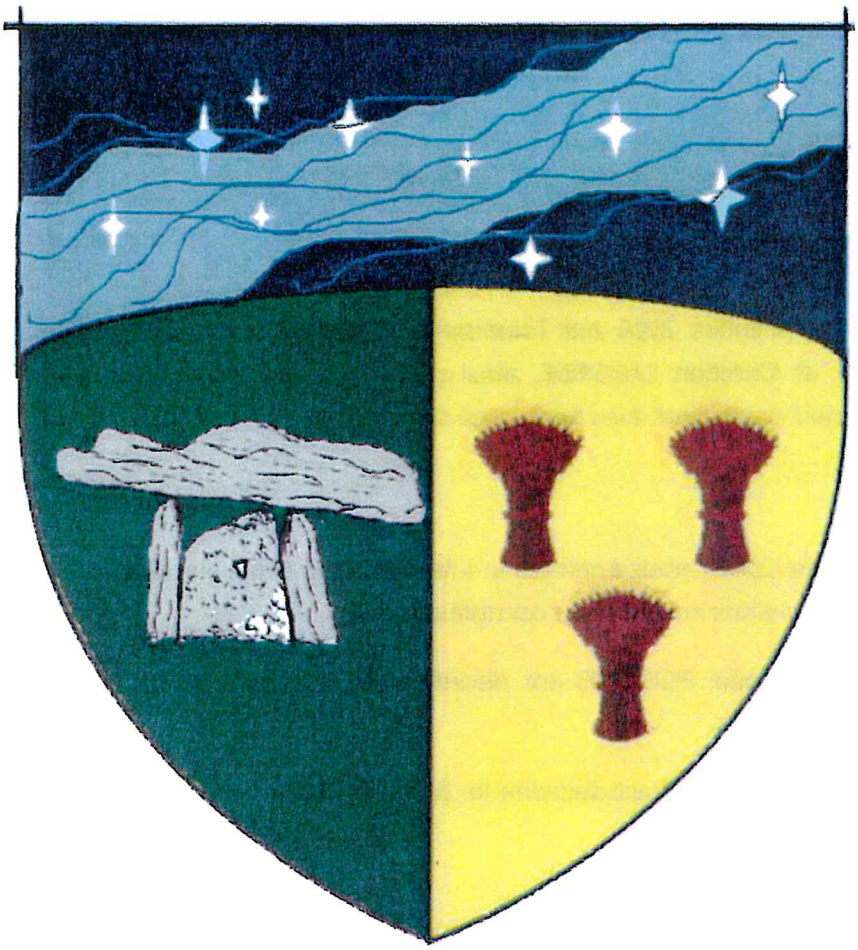

A l'occasion de la refonte du site et suite à des réflexions déjà anciennes, Lentillac s'est doté d'un blason. Vous pouvez le retrouver sur la page d'accueil du nouveau site internet (et ci-dessus !).

Comme tout blason, il raconte (une partie de) l'histoire de notre village.

En bas à droite, nous retrouvons un fond jaune aux 3 gerbes de blé : il correspond au blason de la commune de GLANAT, commune du Cantal, dont en 1445 des habitants viennent repeupler notre petit village en manque d'habitants.

Sur la partie gauche, nous retrouvons – vous l'aurez reconnu – notre pierre levée, le monument incontournable de Lentillac.

Sur la partie supérieure du blason, nous retrouvons la coiffe de la voie lactée puisque Lentillac se trouve dans le triangle noir au ciel nocturne si pur.

Rédaction : Françoise Lapergue et Gabriela Pfeifle
Comité de relecture : le conseil municipal au complet (presque)
Photos : souvent Jean-Luc Gardou